



Deux auto entrepreneurs un local

Par **Soutien scolaire**, le **06/04/2016 à 16:48**

Bonjour,rnrnVoilà il y a quelques mois maintenant j'ai ouvert une entreprise de soutien scolaire en tant qu'auto entrepreneur. Je voudrais alléger mes charges (loyer/edf/internet ...) en trouvant un autre auto entrepreneur avec qui ces charges seraient partagées. Chacun aurait sa caisse, ses clients, sa facturation ... Je ne veux pas le considérer comme un employé mais juste que nous partagions un local que je loue et qui contient 2 pièces donc chacun aurait sa pièce. Je n'arrive pas à trouver sur internet de réponse à ma question car certains disent que nous pourrions passer en SARL et je ne veux pas à cause des charges. Je voudrais donc savoir s'il est possible que deux auto entrepreneurs puissent se partager un lieux (en faisant un bail à nos deux noms) sans devoir changer de statut ou autre. rnrnJe vous remercie par avance.

Par **morobar**, le **06/04/2016 à 18:13**

Bonsoir,rnC'est possible en colocation avec les avantages et inconvénients de la formule:rnr* solidarité des loyersrnr* risque de consolidation des revenus pour la THrnrIl faut aussi l'accord du bailleur pour exercer une activité professionnelle dans des locaux résidentiels.

Par **Soutien scolaire**, le **07/04/2016 à 18:53**

Bonjour,rnrnMerci de m'avoir répondu aussi vite. Bon déjà si c'est autorisé c'est un début. Qu'entendez-vous par "rnr* risque de consolidation des revenus pour la TH ". Concernant le bail il n'y a aucun soucis il m'a fait un bail commercial le seul changement sera de faire

apparaître l'autre bailleur sur le contrat de location je dirais.

Par **morobar**, le **08/04/2016** à **06:28**

Si vous avez un bail commercial, vous pouvez demander au bailleur l'autorisation de sous-louer.
Et vous établissez une convention avec ce confrère.

Par **Soutien scolaire**, le **12/04/2016** à **13:32**

Bonjour,
Merci morobar pour votre réponse.
Donc si j'ai bien compris je ne risque pas de voir ma micro entreprise "requalifiée" en SARL ou autre si juste un autre auto entrepreneur travaille de son côté (avec ses clients, ses factures, son urssaf...) mais dans le même local que moi.
Je vais poser une question sûrement bête mais débutant tout juste je préfère éviter de faire des erreurs ... Est-ce que le fait de sous louer le local peut entraîner de nouvelles taxes, impôts ou autres à m'en encontre ?
Encore merci !
Bonne journée!

Par **morobar**, le **12/04/2016** à **16:19**

Bonjour,
Certainement, il s'agit d'un revenu, et dans notre pays en ces temps d'abondance, le vantage fiscal est infatigable.

Par **Soutien scolaire**, le **12/04/2016** à **20:49**

Bonsoir,
Oui donc le mieux ne serait pas de sous louer mais de voir avec le propriétaire pour avoir le bail aux deux noms.

Par **morobar**, le **13/04/2016** à **07:01**

Ce n'est pas mon avis, le bailleur imposera la solidarité des loyers et charges.

Par **Soutien scolaire**, le **15/04/2016** à **14:53**

Merci pour votre réponse.
Si quelqu'un pourrait m'aider concernant mon statut d'auto entrepreneur si je partage mon local avec un autre auto entrepreneur. Est-ce que je ne risque pas d'avoir des soucis même si je ne partagerai rien avec l'autre personne si ce n'est le local.
Merci d'avance

Par **morobar**, le **15/04/2016** à **15:02**

Si vous n'avez pas besoin d'un bail commercial voire mixte, vous pouvez demander au bailleur d'établir un bail à votre nom, en lui indiquant de vous autoriser à prendre un sous-locataire.
Mais en quelque sorte, si celui-ci ne veut/peut plus payer le loyer, vous en resterez redevable vis à vis du bailleur, et devrez faire votre affaire de l'expulsion.